

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2024

POUR UN ARTICLE 49 RESPECTUEUX DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE - (N° 940)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 31

présenté par

M. Pierre Cazeneuve, M. Mendes et Mme Berete

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« pour un meilleur équilibre des pouvoirs entre le Gouvernement et le Parlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente proposition de loi Constitutionnelle opère un rééquilibrage des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif. Le présent amendement aspire à lui donner un titre qui soit plus fidèle à la volonté de ses auteurs.